

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT
DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE

Nbre de membres en exercice : 17 Votes : Pour : 12
Nbre de membres présents : 12 Contre :
Nbre de suffrages exprimés : 12 Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le 23 mars à 09h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Pascale GOT, Présidente, le mardi 23 mars 2021 à en visioconférence.

Date de convocation : 11 mars 2021

Etaient présents en visioconférence : Mme Pascale GOT, Mme Françoise DE ROFFIGNAC, Mr Loïc GIRARD, Mme Ghislaine GUILLEN, Mme Célia MONSEIGNE, Mme Sandrine DERVILLE, Mr Jean-Jacques CORSAN, Mme Véronique FERREIRA, Mr Olivier ESCOTS, Mr Stéphane COTIER, Mr Philippe LABRIEUX, Mr Cyril PENAUD

Etait excusé avec procuration : Mr Dominique FEDIEU

Etaient aussi présents : Mme Isabelle PREVOST, Mme Elodie LIBAUD, Mme C. GUILLAUD, Mme Nathalie BRICHE.

Secrétaire de séance : Mr Jean-Jacques CORSAN

Délibération N°2021-02-06 – Affectation du résultat 2020 – Budget principal SMIDDEST

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 139 934.45€ et un excédent d'investissement de 172 571.05€ ;

Après discussion et à l'unanimité, le comité syndical décide :

Article unique : d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice :	- 192 793.02 €
B Résultats antérieurs reportés :	+ 332 727.47 €
Résultat à affecter = A+B	+ 139 934.45 €

Solde d'exécution d'investissement

D Résultat de l'exercice	+ 11 828.49 €
E Résultats antérieurs R001 :	+ 160 742.56 €
Excédent de financement = D + E	+ 172 571.05 €

1) report excédent en fonctionnement R002 :	+ 139 934.45 €
2) report excédent en investissement R001	+ 172 571.05 €

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, à Blaye, le 23 mars 2021

La Présidente

Pascale GOT

